

THE
CARTER CENTER



NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL ATLANTA, GA 30307

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

13 Mai 2016

Contact: en RDC, Daniel Mulé, daniel.mule@cartercenter.org

Le Centre Carter Reçoit un Prix pour son Travail de Promotion des Droits Humains dans le Secteur Extractif Congolais en Collaboration avec ses Partenaires de la Société Civile

NAGOYA, JAPON – Le Centre Carter recevra cette semaine le Prix Institutionnel de l'Association Internationale pour l'Etude d'Impact (*International Association for Impact Assessment's* - IAIA), à la conférence IAIA16 *Résilience et Durabilité*, pour son travail de promotion de la protection des droits humains dans le secteur minier en République Démocratique du Congo (RDC) avec ses partenaires locaux de la société civile.

L'IAIA a expliqué son choix pour le Programme pour la Gouvernance des Industries Extractives du Centre Carter basé à Lubumbashi, en RDC, comme lauréat du prix "pour son travail de promotion des études d'impact sur les droits humains comme outils moteurs de changement" en RDC.

Le programme du Centre Carter sur les Évaluation d'Impacts sur les Droits Humains (EIDH) a débuté fin 2010 en tant qu'acteur primaire avec une enquête portant sur l'impact de deux entreprises minières du Haut-Katanga sur les communautés locales. En collaboration avec des chercheurs locaux, le Centre Carter a adapté la méthodologie EIDH mise au point par l'ONG Canadienne *Rights & Democracy* au secteur minier industriel congolais. Depuis 2012, le Centre Carter fournit un appui technique et financier direct à certaines organisations de la société civile congolaise qui développent leurs propres études EIDH sur des projets miniers spécifiques dans les provinces du Lualaba, Sud-Kivu, Ituri et Kinshasa.

« Nous remercions l'IAIA pour cette reconnaissance du travail du Centre Carter et de ses partenaires de la société civile », a dit David Carroll, Directeur du Programme Démocratie au Centre Carter. « Nous encourageons le gouvernement congolais à assurer la protection des droits des communautés locales conformément à ses obligations et engagements internationaux, et nous incitons vivement les entreprises

extractives à adopter et appliquer les bonnes pratiques et standards internationaux, particulièrement les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme. »

Le Centre Carter reconnaît et félicite l'engagement inlassable de ses partenaires de la société civile congolaise qui ont réalisé avec succès quatre études EIDH sur divers projets miniers entre 2012 et 2015 dans les provinces du Lualaba, du Sud-Kivu, de l'Ituri et de Kinshasa, et qui continuent leurs actions de plaidoyer pour un meilleur respect des droits humains dans le secteur extractif de la RDC. En particulier, le Centre Carter dédie ce prix à ses partenaires : *Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme* (ASADHO), *Initiative pour le Bonne Gouvernance et les Droits Humains* (IBGDH), *Association d'Intégrité et la Bonne Gouvernance* (ASIBOG), *Maison des Miines du Kivu* (MMKi), *Cadre de Concertation des Ressources Naturelles de l'Ituri* (CdC/RN) et à toutes les communautés locales affectées par les activités minières industrielles en RDC.

Le Centre Carter prévoit de publier cette année une synthèse des leçons apprises et des conclusions des études du Centre Carter et de ses partenaires.

Selon Daniel Mulé, Directeur du Programme pour la Gouvernance des Industries Extractives du Centre Carter, « Les conclusions transversales de ces études EIDH nous ont permis d'identifier et de comprendre les principaux défis relatifs aux droits humains que nous avons tous à relever dans le secteur minier. Ces défis comprennent notamment l'insuffisance de consultation des communautés, l'inadéquation des procédures de relocalisation et de réinstallation des communautés, la pollution de l'eau et des sols, ainsi que l'inefficacité des voies de recours pour les victimes. »

Les défenseurs des droits humains ont trouvé particulièrement encourageante la prise en compte des problématiques relatives aux droits humains par certaines entreprises extractives en RDC durant les analyses ainsi qu'après la publication des rapports. Par exemple, une entreprise a multiplié ses efforts de restauration des moyens de subsistance des populations déplacées par ses opérations minières en leur facilitant l'accès à des terres arables, et d'autres entreprises ont indemnisé certains membres des communautés face au même problème.

Le Centre Carter remercie aussi ses partenaires académiques (la Columbia Law School Human Rights Clinic et la clinique Sciences Po Human Rights, Economic Development and Globalization), les bailleurs de fonds du Centre ainsi que ses partenaires de la société civile dont l'appui déterminant a permis de rendre possible ce travail unique, notamment l'Agence de coopération suédoise au développement international (SIDA), Humanity United, et l'American Jewish World Service.

###

Le Centre Carter

« Pour la Paix, Contre la Maladie, Vers l'Espoir »

En tant qu'organisation à but non-lucratif non-gouvernementale, Le Centre Carter a permis d'améliorer les conditions de vie des populations de plus de 80 pays en résolvant des conflits, en promouvant la démocratie et les droits humains, en favorisant les opportunités économiques, en prévenant les maladies, et en améliorant les services de soins psychologique. Le Centre Carter fut fondé en 1982 par l'ancien président des Etats-Unis Jimmy Carter et l'ancienne Première Dame Rosalynn Carter, en partenariat avec la Emory University, pour promouvoir la paix et la santé dans le monde entier.

Consultez notre site web CarterCenter.org | Suivez-nous sur Twitter [@CarterCenter](https://twitter.com/CarterCenter) | Likez-nous sur Facebook [Facebook.com/CarterCenter](https://facebook.com/CarterCenter) | Regardez-nous sur Youtube [Youtube.com/CarterCenter](https://youtube.com/CarterCenter) | Ajoutez-nous à votre cercle sur Google+ <http://google.com/+CarterCenter>